

pour songer à la question. Peut-il maintenant informer la Chambre si c'est le cas, et en l'occurrence si la mesure sera présentée à la présente session ou à la session suivante?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous nous préoccupons comme gouvernement de la question des dépenses électorales. Nous avons prié un comité de l'étudier, et nous sommes à examiner le rapport que nous avons reçu vers la fin de la première partie de la session. Nous procédons aussi rapidement que possible; mais il suffira au député de jeter un coup d'œil sur la liste des projets de loi inscrits au *Feuilleton* pour se rendre compte que nous ne pourrions probablement pas nous pencher sur cette question au cours de cette session. Il est même plus improbable encore que nous puissions aborder les dépenses électorales durant la présente session. Il ne m'est guère possible d'indiquer présentement d'une manière certaine ce qui se passera au cours de la prochaine session.

M. Benjamin: Étant donné que ce rapport est entre les mains du ministre depuis le 3 juin, c'est-à-dire depuis près de quatre mois, et vu la position adoptée sur cette question non seulement par lui mais par le premier ministre et par des membres de tous les partis de la Chambre, peut-il nous donner l'assurance qu'il interviendra auprès du premier ministre et de ses collègues afin d'obtenir que cette mesure soit présentée au cours de la législature actuelle?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous avons tous intérêt à aller de l'avant dans cette affaire. J'espère que nous pourrions présenter cette mesure au cours de la présente législature. C'est là notre objectif.

* * *

LES PÊCHES

LA DATE DE LA CONFÉRENCE SUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES ATLANTIQUES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre des Pêches peut-il nous indiquer maintenant à quelle date se tiendra la conférence sur la conservation de nos ressources piscicoles atlantiques et envisage-t-il d'inviter les députés des Maritimes à participer à cette conférence?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, cette conférence s'ouvrira à l'édifice de l'Ouest le 8 octobre à 10 h 30, et le député sera invité à y participer.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je l'aurais fait il y a quelques instants, si Votre Honneur n'était intervenu relativement à la durée de la période des questions. Quoi qu'il en soit, je m'étais levé à la première occasion.

Ma question de privilège a trait à la réponse que le premier ministre a donnée il y a un instant, à propos de l'emploi des jeunes gens. Ou le hantsard de la semaine dernière est inexact, ou le premier ministre a complètement modifié son histoire depuis. Il avait alors dit à la Chambre que le gouvernement allait se pencher très sérieusement sur la question de la proportion élevée de chômage parmi les jeunes gens. Cet après-midi, il nous dit que le gouvernement ne fait absolument rien, sinon maintenir le programme actuel qu'a mentionné le ministre de

[M. Benjamin.]

la Main-d'œuvre et de l'Immigration en réponse à la question du député de Yorkton-Melville. Le premier ministre pourrait peut-être profiter de cette occasion pour apporter une rectification au compte rendu.

M. l'Orateur: Passons maintenant à l'ordre du jour.

M. Lundrigan: Je souleuvre la question de privilège . . .

M. l'Orateur: Excusez-moi. Le député de Gander-Twillingate a la parole.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, ma question de privilège porte sur le but général de la période des questions. Tout en ne pouvant offrir de sages propositions comme l'ont fait dans le débat d'hier mes estimés collègues, j'aimerais entretenir la Chambre pendant quelques instants d'un point qui pourrait nous aider.

Si je pose cette question de privilège, ce n'est pas que je sois déçu par la période des questions. Elle reste un des seuls moyens dont disposent les membres de l'opposition pour exiger du gouvernement qu'il rende compte de son comportement et de son activité de tous les jours; en effet, n'oublions pas ce qui est arrivé aux prévisions des dépenses et l'orientation nouvelle donnée au processus législatif en ces dernières années.

Malgré toute la sagesse et la grande aptitude de Votre Honneur pour donner la parole aux députés, en regardant à ma gauche au cours des quelques dernières minutes, j'ai vu 20 députés qui n'ont pu poser de questions. D'autre part, bon nombre de députés, comme moi, n'avons pas demandé la parole aujourd'hui parce que nous avions le sentiment que ce serait empiéter sur les droits des autres députés.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lundrigan: Le député de Vegreville n'a pu poursuivre la question qu'il a soulevée en posant des questions supplémentaires même si le ministre qui y aurait répondu était à la Chambre pour la première fois depuis bien des jours. Comme il n'a pu faire valoir son point, 2,000 Canadiens de sa circonscription vont se sentir frustrés.

La situation économique en général occupe une bonne partie de la période des questions. J'ai fait quelques recherches à ce sujet depuis l'ouverture de la Chambre le 7 septembre jusqu'à hier. J'ai découvert que 197 questions posées portaient sur l'économie, ce qui indique que l'opposition s'inquiète sérieusement du chômage et de diverses autres questions de ce genre qui revêtent de l'importance. Du fait que la présidence peut exercer certains pouvoirs discrétionnaires lorsqu'il s'agit de décider si telle question peut être posée, il arrive fréquemment qu'en raison de la limite de quarante minutes imposée, les députés de l'opposition sont incapables de poursuivre telle affaire en posant des questions supplémentaires importantes, surtout si celles-ci portent sur la situation critique qui existe dans notre pays.

Voilà pourquoi les leaders à la Chambre de concert avec la présidence doivent réexaminer à fond la durée de la période des questions qui est actuellement de quarante minutes. Cela s'impose, parce que les problèmes auxquels le Canada fera face cet hiver seront tellement importants et que les Canadiens seront privés de leur droit de faire examiner ces problèmes de façon approfondie et détaillée et de tenir le gouvernement responsable de son comportement. La période des questions est l'un des quelques moyens à notre disposition. Les députés, j'en suis con-